

LABORATOIRES LURIE

Fiche de données de sécurité

Nom commercial : PRIMAGALVA

Version : 02 du : 10/03/1999

Page : 1/6

1 - Identification du produit et de la société

- Nom du produit : **PRIMAGALVA**
- Usage normal : **Primaire d'accrochage**
- Fabricant / fournisseur : **LABORATOIRES LURIE S.A.**
127 av. Victor Hugo

93300 AUBERVILLIERS
Tél : 01.48.11.12.12 / Fax : 01 48 .11.12.13

2 - Composition / informations sur les composants

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
(arrêté du 20 avril 1994)

N° CAS	Noms	Gamme de conc.	Symbole	Phrases R
001330-20-7	xylène	10.0 - < 12.5 %	Xn	20/21-38
064742-95-6	solvant naphtha aromatique léger (pétrole)	5.5 - < 7.0 %	Xn	65
000100-41-4	éthylbenzène	5.0 - < 7.0 %	Xn	20
000108-65-6	acetate de 2-methoxy-1-methy- lethyle	3.0 - < 5.0 %	Xi	36
xxxxx-xx-x	butanol (n-,iso-,sec-)	3.0 - < 5.0 %	Xn	20
000071-36-3	n-butanol	2.0 - < 3.0 %		
000095-63-6	1, 2, 4-triméthylbenzène	2.0 - < 3.0 %	Xn	20-36/37/38
000067-56-1	méthanol	0.1 - < 0.2 %	T	23/25

Voir le texte complet des phrases sous la rubrique 16.

3 - Identification des dangers

Nocif.

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Inflammable.

Fiche de données de sécurité

Nom commercial : PRIMAGALVA

Version : 02 du : 10/03/1999

Page : 2/6

4 - Premiers secours

- Cas général :

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- Inhalation :

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

- Contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

- Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

- Ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin.

Garder au repos.

NE PAS faire vomir.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction recommandés :

Mousse résistante aux alcools, CO2, poudres.

- A ne pas utiliser :

Eau pulvérisée.

- Recommandations :

Un incendie produit une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter d'inhalier les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Fiche de données de sécurité

Nom commercial : PRIMAGALVA

Version : 02 du : 10/03/1999

Page : 3/6

7 - Manipulation et stockage

- Manipulation :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistelage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Observer les réglementations de la protection du travail.

- Stockage :

Stocker conformément à la législation en vigueur.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker entre + 5 C et + 30 C dans un endroit sec, bien ventilé.

Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non-autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Fiche de données de sécurité

Nom commercial : PRIMAGALVA

Version : 02 du : 10/03/1999

Page : 4/6

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

- Valeurs limites d'exposition pour :

N° CAS	Noms	Base	Valeur	Dimens.
001330-20-7	xylène	VME	100	ppm
		VME	435	mg/cbm
		VLE	150	ppm
		VLE	650	mg/cbm
000071-36-3	n-butanol	VME	50	ppm
		VME	150	mg/cbm
000067-56-1	methanol	VME	200	ppm
		VME	260	mg/cbm
		VLE	1000	ppm
		VLE	1300	mg/cbm

Valeurs selon "Valeurs limites en France 1988"

- Protection individuelle :

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains : En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants nitriles. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau : Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9 - Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique	: liquide	
- Couleur	: gris	
- Point d'éclair	: + 24° C	DIN 53213
- Limite inf. d'explosion	: 0.99 vol. %	
- Masse spécif. à 20 Celsius	: 1.503 g/ccm	DIN 53217
- Solubilité dans l'eau	: insoluble	
- Viscosité à 23 Celsius	: ≥ 60 secondes	ISO 2431-1984 6 mm

10 - Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

LABORATOIRES LURIE

Fiche de données de sécurité

Nom commercial : PRIMAGALVA

Version : 02 du : 10/03/1999

Page : 5/6

11 - Informations toxicologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations ou des dommages réversibles.

12 - Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Le produit doit être traité en centre approprié ; ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cours d'eau.

- EWC code : Description :

080102 déchets de peintures et vernis sans solvants halogénés

Les emballages usagés peuvent être mis en décharge sauf dispositions légales contraires ou être valorisés ;

Le destinataire est soumis aux conditions réglementaires nationales et régionales en vigueur et les informations données ne sauraient le soustraire à cette réglementation.

14 - Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

- ADR/RID Classe : sans objet chiffre : sans objet

- nom sur doc. de transport : dans emballage $\leq$ 450 l

Transport selon le NOTA sous E du marg. 2301

- contient : sans objet

- IMDG : Classe : 3.3 n° ONU : 1263

- ICAO/IATA : Classe : 3 n° ONU : 1263

LABORATOIRES LURIE

Fiche de données de sécurité

Nom commercial : PRIMAGALVA

Version : 02 du : 10/03/1999

Page : 6/6

15 - Informations réglementaires

Le produit est étiqueté comme suit :
(aux termes des arrêtés des 21.02.90 et 08.01.93)

- Classe de danger :

Xn Nocif contient : -

- Phrases R :

Inflammable.

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

- Phrases S :

En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser seulement les zones bien ventilées. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs.

16 - Autres informations

Texte complet des phrases dont le N° figure chapitre 2 :

20	Nocif par inhalation
20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
20/22	Nocif par inhalation et ingestion
23/25	Toxique par inhalation et ingestion
36	Irritant pour les yeux
36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
38	Irritant pour la peau
65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de l'Arrêté Ministériel du 5 Janvier 1993.